

A

FIDA

FONDS INTERNATIONAL DE DÉVELOPPEMENT AGRICOLE

Conseil des gouverneurs – Vingt-neuvième session

Rome, 15-16 février 2006

LA CONTRIBUTION DU FIDA À LA RÉALISATION DES OBJECTIFS DU MILLÉNAIRE POUR LE DÉVELOPPEMENT: RAPPORT DE LA CONSULTATION SUR LA SEPTIÈME RECONSTITUTION DES RESSOURCES DU FIDA (2007-2009)

Le texte lu par le président du Conseil des gouverneurs qui sera consigné au procès-verbal de la réunion du Conseil des gouverneurs est le suivant:

"Tout en retenant le niveau de 800 millions de USD fixé comme objectif de la septième reconstitution conformément au paragraphe II.3 b) de la résolution correspondante, le Conseil des gouverneurs décide que le déficit structurel afférent à la septième reconstitution ne pourra pas dépasser 15% du niveau cible. Le Conseil des gouverneurs autorise par délégation le Président du FIDA à ajuster le niveau cible indiqué au paragraphe II.3 b) de la résolution relative à la reconstitution à la fin de la période de six mois prévue pour la création de nouvelles voix conformément au paragraphe II.4 b) de ladite résolution, de telle sorte que le montant total des contributions annoncées à cette date représente 85% du niveau cible ajusté.

Si un tel ajustement s'avère nécessaire, le Président du FIDA indiquera immédiatement aux Gouverneurs le nouveau niveau cible, après quoi le paragraphe II.3 b) de la résolution relative à la reconstitution sera amendé en conséquence."